

# Le JOURNAL de l'association



contact@associations-patrimoine.org - 01 42 67 84 00



## Madame de Renty, merci !

**Dans ce numéro, nous souhaitons rendre hommage à l'investissement considérable de Mme Suzanne de Renty, vice-présidente de la LUR, puis de la Fédération depuis près de 40 ans.**

La mémoire des deux associations qui ont constitué Patrimoine-Environnement en 2013 (LUR et FNASSEM) est malheureusement insuffisante pour que nous puissions témoigner des débuts de Mme de Renty. Quarante années de fidélité, de générosité et de dévouement, notamment aux groupes de visite dont celui auquel elle a donné le nom de notre inspirateur littéraire, Jean Giraudoux, le groupe le plus dynamique allant compter jusqu'à 130 membres.

Désignée comme déléguée d'Île-de-France, elle a créé avec une énergie considérable le trophée LUR, devenu aujourd'hui trophée Patrimoine-Environnement, qui réunit chaque mois de décembre les adhérents des groupes de visite auquel on remet des prix correspondant à leur dynamisme et leur convivialité.

Selon les mots de notre président, Alain de La Bretesche : « Vous avez beaucoup donné et l'heure est venue de tourner une page. Nous la tournons avec vous aujourd'hui en proposant au conseil d'administration de vous inscrire dans notre panthéon associatif en vous faisant, par acclamations, Vice-présidente d'honneur de la fédération Patrimoine-Environnement. »  
Merci à vous, Mme de Renty.

## EDITO

Loi ELAN (Evolution du Logement et Aménagement Numérique) : c'est officiel, nous avons perdu la bataille face à la commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat. Malgré toutes nos actions, ainsi que celles de plusieurs sénateurs, l'article 15 du projet de loi qui supprime l'avis conforme des Architectes des bâtiments de France (ABF) a été définitivement adopté. Dans les sites patrimoniaux remarquables, l'ABF n'aura, dans certains cas, plus qu'un avis purement consultatif (démolition d'immeubles déclarés insalubres à titre irrémédiable par décision du préfet ou ceux menaçant ruine ayant fait l'objet d'un arrêté de péril, installation d'antennes relais).

Toutefois, nous avons un espoir. En effet, la "société civile" ne laissera pas détruire le Patrimoine sans réagir. De plus, ce texte de loi, très mal écrit, ne manquera pas de créer des contentieux.

Nous avons donc perdu ce combat, mais pas la guerre. Gardons à l'esprit qu'une loi se fait et... se défait !

## SOMMAIRE

<b>Les actions</b>	<b>P. 2</b>
<b>L'actualité</b>	<b>P. 3</b>
<b>L'événement</b>	<b>P. 4</b>
<b>L'interview</b>	<b>P. 5</b>
<b>En région</b>	<b>P. 6</b>
<b>Les voyages</b>	<b>P. 7</b>
<b>L'agenda</b>	<b>P. 8</b>

## LES ACTIONS

### Le petit patrimoine : un coup de pouce inespéré

**Patrimoine13h par TF1, un site internet dédié à la valorisation du petit patrimoine de pays.**

En juin 2018, Jean-Pierre Pernaut, journaliste et présentateur du JT de TF1 très attaché au patrimoine régional, avait accepté notre demande de parrainer la 21<sup>e</sup> édition des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM).

À cette occasion, il nous avait annoncé le lancement d'une opération spéciale pour « faire connaître au plus grand nombre et mettre en valeur les actions des associations en faveur du petit patrimoine de pays ».

De par son rôle reconnu d'expert, Patrimoine-Environnement est fier d'être le partenaire officiel de cet événement qui va donner plus de visibilité aux petites actions éparses qui font la richesse et la force de notre patrimoine.

#### Une finalité concrète

L'objectif de cette initiative inédite est de mettre en relation les collectivités, associations et bénévoles qui cherchent de l'aide pour entretenir ou restaurer leur petit patrimoine de pays, et tous ceux qui voudraient les rejoindre

(besoins de compétences, de matériel, de matériaux, de financements, etc).

Les mots d'ordre sont patrimoine, entraide et passionnés. Le tout s'appuie sur la force et l'impact du journal de 13h. Du lavoir à la petite église, en passant par une façade ou un pigeonnier, tous les projets peuvent être mis en lumière.

#### JPPM 2019



L'année prochaine, Jean-Pierre Pernaut sera de nouveau le parrain de nos JPPM qui auront pour thème **Naturellement durable** (22 et 23 juin). Nous vous proposons cette thématique fondamentale pour faire (enfin) reconnaître le patrimoine culturel comme source, moteur et levier du développement durable.

Plus d'informations sur : [www.patrimoinedepays-moulins.org](http://www.patrimoinedepays-moulins.org)



## Dons et cotisations

Votre soutien nous est extrêmement précieux. Sans votre adhésion annuelle régulière, notre association ne pourrait mener les combats en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine bâti et naturel.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, Patrimoine-Environnement est habilitée à vous délivrer un reçu vous permettant de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% du montant de votre soutien (ou 75% dans le cadre de l'IFI).

Si vous lisez nos lettres, partagez nos combats et participez à nos actions, continuez à nous soutenir à travers votre engagement à nos côtés. À plusieurs, on est toujours plus forts !

Vous avez aussi la possibilité de faire un **don ponctuel ou mensuel**. Toutefois, votre soutien régulier apporte des ressources stables à notre association et permet une plus grande efficacité dans les missions que nous nous sommes fixées.

Pour vous, le don mensuel est synonyme de souplesse : vous étalez votre soutien sur l'année. Et vous êtes libre de le modifier ou de l'interrompre à tout moment sur simple demande.

Tout comme le don ponctuel, **vosre don mensuel est déductible de 66% ou de 75 %.**

## L'ACTUALITÉ

### Les centres anciens à l'honneur



**À l'heure où notre nouvelle revue part chez l'imprimeur, le regard que portent nos dirigeants, qu'ils soient ministres, parlementaires ou fonctionnaires, sur l'avenir des centres anciens est très contrasté.**

Le Président de la République a fait savoir qu'il soutenait les propositions du rapport d'Yves Dauge, ancien sénateur, portant sur les nouveaux sites patrimoniaux remarquables de la loi LCAP de juillet 2016. Cet excellent rapport a donné lieu à la mise en place d'expérimentations dans trois régions.

Pendant ce temps, le ministre de la Cohésion des territoires, Monsieur Mézard, a lancé une grande opération à l'attention des villes moyennes : *Action Coeur de Ville*. Les parlementaires, pour leur part, ont beaucoup palabré sur la question à l'occasion de la discussion d'une proposition de loi sénatoriale et de la loi dite Elan. Le ministère de la Culture, en pleine réflexion sur son avenir, n'a aucune politique dessinée sur la question. Enfin, une mission d'inspec-

tion générale a été confiée par quatre ministres (messieurs Le Maire, Darmanin, Mézard et madame Nyssen) à plusieurs hauts fonctionnaires qui doivent faire des propositions pour réformer la loi Malraux.

Il est donc difficile, en l'état, d'envisager des perspectives claires quant à une véritable ligne d'action au service du développement des centres anciens, ce pourquoi les contributions que nous accueillons dans notre dossier sont intéressantes, car elles alimentent le débat. Si l'on devait néanmoins fixer un cadre à cette réflexion, quatre têtes de chapitres pourraient être évoquées.

Tout d'abord, l'avenir de la protection des ensembles urbains historiques. L'État a eu le dernier mot dans la loi LCAP. Qu'en sera-t-il après les modifications de la loi ELAN et surtout, quelle sera la pratique sur le terrain ? Pourra-t-on dépasser la guerre microcholine des Architectes des Bâtiments de France et des élus.

Ensuite, qui paiera ? Quels seront les concours publics et quelles voies seront ouvertes pour le financement privé ? C'est toute la problématique de la loi Malraux qui a besoin d'être sérieusement rajeunie sur la base de la dernière réforme qui a transformé un système de déduction d'assiette en déduction d'impôt plafonnée. La question est cruciale si l'on veut bien considérer que près de 50% des villes éligibles à la loi Malraux n'en tirent pas une vraie plus-value économique.

On s'interrogera encore pour savoir qui habitera les centres anciens : c'est la question de la mixité sociale. Est-il possible de

restaurer un patrimoine historique pour y faire vivre les usagers des logements sociaux ? Cette question peut être à nouveau débattue à partir d'idées nouvelles.



Enfin, les cœurs de ville ne peuvent vivre sans commerces, services de proximité, artisanat etc. La question qui se pose en elle-même est liée au volet écologique de la question : remise en cause des hyper-surfaces de vente, lutte contre l'imperméabilisation des sols, application des techniques d'économie d'énergie aux bâtiments d'avant 1948.

#### L'info en +

Le ministre de la Cohésion des territoires a sollicité notre association pour faire partie du Conseil d'orientation du programme national *Action cœur de ville*. Sa réunion d'installation s'est tenue le 11 septembre 2018. **Alain de La Bretesche a ainsi fait partie des membres qui ont siégé.**

Rappelons que 222 villes ont été retenues par ce programme de revitalisation des centres-villes de villes de taille moyenne.



## L'ÉVÉNEMENT

### Journées Juridiques du Patrimoine

Cette 19<sup>e</sup> édition des Journées Juridiques du Patrimoine (JJP) se tiendra le mardi 13 novembre 2018.

Depuis que les Journées Juridiques du Patrimoine ont quitté le Sénat, notre pérégrination nous a conduit à l'Hôtel de la Vaupalière, puis au Musée Guimet.

Cette année, nous retournons à la Cité de l'architecture et du patrimoine (abritée par le Palais de Chaillot), accueillis par une toute nouvelle présidente, Mme Marie-Christine Labourdette.

L'actualité patrimoniale ayant été riche en rebondissements, nous reviendrons notamment sur le projet de loi ELAN, l'avenir du dispositif Malraux, ainsi que sur le loto du patrimoine.

En cette année qui verra peut-être une réforme de la Constitution, il nous a paru essentiel de nous interroger sur les principes de *valeur constitutionnelle* qui pourraient, et devraient servir de cadre au patrimoine français.

Il nous a également paru important de faire le point sur les

19<sup>ème</sup> COLLOQUE

*Les Journées Juridiques du Patrimoine*

Mardi 13 novembre 2018

*Cité de l'architecture et du patrimoine*

Auditorium



**Le patrimoine français et son environnement**

*« Le patrimoine fait partie du cœur politique de la Nation »  
...et en même temps...*

**Le patrimoine français et son environnement :**

*« Le patrimoine fait partie du cœur politique de la Nation »  
...et en même temps...*

Depuis que les Journées Juridiques du Patrimoine ont quitté le Sénat, notre pérégrination nous a conduit à l'Hôtel de la Vaupalière et au Musée Guimet. Nous retournons cette année, à la Cité de l'architecture et du patrimoine, accueillis par une nouvelle présidente, Marie-Christine Labourdette.

L'actualité patrimoniale ayant été riche en rebondissements, nous reviendrons notamment sur le projet de loi ELAN, l'avenir du dispositif Malraux ainsi que le loto du patrimoine. Il nous a paru essentiel de nous interroger sur les principes « de valeur constitutionnelle » qui pourraient et devraient servir de cadre au patrimoine français, en cette année qui verra peut-être une réforme de la Constitution.

Il nous a également paru important de faire le point sur les instruments dont dispose la fameuse société civile pour faire avancer le droit. Comment se porte le recours pour excès de pouvoir ? Que reste-t-il du droit au recours des associations sur le terrain de la recevabilité et de l'intérêt à agir ?

Ces thèmes peuvent à première vue paraître très techniques mais nous entrons là dans le champ de la vie quotidienne des grandes et petites structures associatives qui veulent sauver, empêcher le pire, participer à l'avenir de l'urbanisme local.

Nous remettons pour la deuxième fois le prix Pierre-Laurent Frier à un étudiant brillant en matière de droit patrimonial (culturel ou naturel).





Organisation  
PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT • 6-8 passage des Deux Sœurs 75009 PARIS  
Tél. : 01 42 67 06 06

instruments dont dispose la fameuse société civile pour faire avancer le droit. Comment se porte le recours pour excès de pouvoir ? Que reste-t-il du droit au recours des associations sur le terrain de la recevabilité et de l'intérêt à agir ?

À première vue, ces thèmes peuvent paraître très techniques. Néanmoins, nous entrons là dans le champ de la vie quotidienne des grandes et petites structures associatives qui veulent sauver, empêcher le pire et participer à l'avenir de l'urbanisme local.

#### Remise de Prix

Au cours de cette journée, nous remettons pour la deuxième fois le prix Pierre-Laurent Frier à un étudiant de Master 2 en Droit du patrimoine (matériel et immatériel) culturel et paysager.

Depuis 2014, les JJP s'associent aux principales écoles et universités liées au monde juridique et sensibles à la cause du patrimoine, de façon à ce que ces journées deviennent un lieu de rencontres et de débats privilégiés pour les professionnels de demain. Ce Prix est donc un pas de plus vers cet objectif qui découle directement de notre mission de sensibilisation et d'éducation.

#### L'info en +

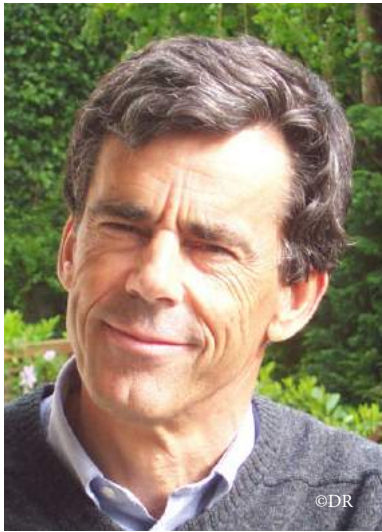
Pour plus d'informations sur les JJP et sur le Prix Pierre-Laurent Frier, vous pouvez contacter Laurence Deboise au 01 42 67 06 06 ou par email :

[droit@associations-patrimoine.org](mailto:droit@associations-patrimoine.org)



## L'INTERVIEW

### Yves Steff, nouveau délégué régional



#### Rencontre avec Yves Steff, délégué régional des Pays de la Loire tout juste nommé.

Je suis Architecte Urbaniste et Architecte du Patrimoine, domicilié à Nantes. Au sein de l'équipe que j'ai créée (AUP = Architecture Urbanisme Patrimoine), j'ai consacré près de 45 ans de ma vie professionnelle à l'urbanisme patrimonial et à la création de la ville contemporaine, avec la volonté de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine.

J'ai toujours cru à la nécessité d'associer les habitants et les associations qui les représentent à la conception de nos projets urbains, que ce soit dans des villes moyennes (Dinan, Parthenay, Fontenay-le-Comte, Saumur, etc.), dans des villes centres (Chartres, Poitiers, la Rochelle) ou dans des métropoles (Nantes, Paris).

Pendant plusieurs décennies, j'ai pu participer à la réflexion conduite par l'État sur l'évolution de la doctrine française de protection du patrimoine architectural, urbain et paysa-

ger (groupes de réflexion des ministères de la Culture et de l'Environnement - Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés).

Aujourd'hui, j'ai pris ma retraite, confiant à mes jeunes associés l'avenir d'AUP. Cependant, depuis le début des années 2010, je vois se multiplier des projets de lois prétendant « libérer les énergies et faire tomber les entraves à la création ». Ces projets « détricotent » les lois de protection du Patrimoine (que nous envient pourtant de nombreuses nations), tout en cherchant à rogner les ailes des Architectes des Bâtiments de France (pourtant garants de la sauvegarde du patrimoine).

Face à toutes ces menaces, Patrimoine-Environnement s'est mobilisé pour éviter l'irréparable, en assurant une juste place à tous les patrimoines dans la ville qui se construit aujourd'hui.

Membre de la LUR (après avoir été deux fois lauréat avec mon équipe du concours des Entrées de ville à Guérande et à Pornic), et de Patrimoine-Environnement, je souhaite pouvoir mettre mon expérience au service de l'association.

Quand M. de La Bretesche m'a proposé d'être le délégué régional pour les Pays de la Loire, j'ai accepté cette charge nouvelle avec beaucoup de modestie. Avant tout, il s'agit pour moi d'écouter nos membres qui, dans la région Pays de la Loire, se sont engagés depuis de nombreuses années. Mon objectif est de voir avec eux comment nous pouvons travailler ensemble. Il s'agit d'appliquer les orientations définies

par notre association sur des sujets aussi divers que la revitalisation des centres anciens, la qualité de l'urbanisme de la périphérie de nos villes, la sauvegarde de nos paysages, la limitation stricte de l'éolien aux sites non sensibles, etc.

Nous sommes membres de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) et ne sommes pas là pour être de simples spectateurs. Nous devons être des acteurs qui proposent de nouvelles causes à défendre.

#### Une récompense méritée

Dans ce nouveau numéro du Journal de l'association, nous ne pouvions passer sous silence cette excellente nouvelle : monsieur Alain de La Bretesche, président de Patrimoine-Environnement, a été nommé **chevalier de Légion d'honneur** par décret du Président de la République en date du 13 juillet 2018. Cette récompense est le fruit de son fort et inépuisable engagement envers la protection des patrimoines et ses paysages.

Au nom de tous les membres et adhérents de Patrimoine-Environnement, nous adressons à notre président nos plus sincères félicitations.



## EN RÉGION

# Beynac : une biosphère en grand danger

par Étienne Masson

**Depuis plus de 30 ans, des hommes et des femmes, des associations et même des élus se battent contre un projet complètement fou.**

En effet, dans le seul but de désengorger un village pendant une semaine dans l'année, un projet totalement incongru de déviation routière en pleine réserve de biosphère du bassin de la Dordogne a vu le jour.

Malgré les contestations incessantes, et de plus en plus nombreuses, ce chantier de près de 50 millions d'€ est désormais bel et bien lancé. Il rase tout sur son passage : faune, flore, site archéologique, ... C'est bien notre patrimoine et notre environnement qui sont attaqués.

### Un massacre inutile

Comme le souligne le maire de Beynac, Alain Passerieux, qui s'appuie sur les résultats d'une étude réalisée cet été, il n'y a pas eu de blocages dans la traversée du village durant la période observée.

Patrimoine-Environnement se bat donc contre la destruction de la vallée de la Dordogne aux côtés de personnalités (comme Stéphane Bern, Kléber Rossillon) ou d'autres associations.

Nos nombreuses actions conjointes en justice pour faire annuler le projet sont jusqu'ici, malheureusement, restées infructueuses. La commission permanente du Conseil départemental de la Dordogne a déclaré les travaux *d'intérêt général*, rendant ainsi tous les moyens des requérants totalement inopérants et vains.



### Un nouveau souffle ?

Récemment, grâce aux actions communes des associations de défense du patrimoine paysager, de nombreux médias se sont à nouveau intéressés à notre combat : le Parisien en tête, le Figaro, et même France 3 en ont fait un sujet qui a redonné des voix à la contestation.

Malheureusement, le chantier continue de plus belle. Voyant l'opposition monter et gagner en force et en soutien, les entreprises au service de ce projet funeste ne perdent pas de temps. Le lendemain de notre demande d'instance de classement d'une piscine gallo-romaine du I<sup>er</sup> siècle, les services départementaux d'archéologie se sont empressés d'éventrer le bassin antique à la pelleuse. En outre, plus de deux mois après le dépôt du dossier de classement, nous avons reçu une réponse négative. Nous ne saurons donc jamais si cette piscine qualifiée de « rurale » et de « banale » appartenait à un ensemble plus important.

### Juge et partie

Dans une affaire où une seule personne est juge et partie,

Patrimoine-Environnement ne compte pas laisser la vallée de la Dordogne se faire massacrer en toute impunité. Il se trouve en effet que Germinal Peiro, président du conseil départemental de Dordogne, et porteur du projet, est également président d'EPI-DOR, l'établissement chargé par l'Unesco de l'animation de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

En août 2018, nous avons déposé deux pourvois en cassation devant le Conseil d'État, afin de faire annuler la décision de déclaration de projet d'intérêt général. L'un des pourvois a été jugé non admissible. L'autre est en cours d'instruction. En parallèle, nous avons interpellé les membres de la Commission nationale de l'architecture et du patrimoine (CNAP), afin qu'ils se prononcent sur les abords des châteaux de Fayrac et de Monrecour.

## L'info en +

L'Assemblée générale de Patrimoine-Environnement se tiendra le vendredi **12 avril 2019** à Tournus (Saône-et-Loire).



## LES VOYAGES

### Week-end en Champagne, par Éric Duthoo

**Grâce à l'excellente organisation de notre délégué Grand Est, Thierry Flobert, et à la gentillesse d'Émilie, son épouse, ce fut un week-end très réussi et de grande qualité.**

Arrivé le vendredi matin, notre petit groupe de 28 personnes fut immédiatement pris en charge pour visiter une partie de la reconstruction effectuée à Reims après 1918.

S'ensuivit la visite de la cité-jardin du Chemin Vert, considérée comme la référence des cités-jardins en France. En son centre, se trouve l'Église Saint-Nicaise, église moderne construite au début du XX<sup>e</sup> siècle et classée au titre des Monuments Historiques.

Cette église est très intéressante à plusieurs titres : Jean-Marcel Auburtin, son architecte, ayant fait appel pour sa décoration intérieure à de grands artistes de l'époque comme Maurice Denis, Jean Berque et Emma Thiollier. René Lalique y conçut d'admirables verrières translucides offrant des reflets dorés de toute beauté.

Vint ensuite la visite de la villa Demoiselle, fleuron architectural dû à Louis Sorel et commandé par la famille Pommery. Elle fut construite entre 1904 et 1908, puis restaurée en 2004 par les propriétaires actuels, M. et Mme Paul-François Vranken. Une dégustation de cet excellent champagne Demoiselle clôtura la visite.



Château de Condé ©ED



Château de la Motte-Tilly ©ED

Le lendemain, ce fut le château de Condé, où nous attendait le propriétaire, Monsieur Aymeri de Rochefort qui, avec humour et élégance, nous fit les honneurs de ce bâtiment dont les parties les plus anciennes sont du Moyen-âge. Les plus récentes, du XVIII<sup>e</sup>, sont dues au crayon du génial architecte et décorateur florentin Giovanni Servandoni. Condé fut de 1814 à 1983 la propriété des descendants du célèbre Marquis de Sade. Ce château fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis 1979.

L'après-midi fut consacrée au jardin de Viels-Maisons, « Jardin remarquable » s'étendant sur une surface de 3 ha créé par Madame de La Doucette autour d'une église romane du XI<sup>e</sup> siècle. Le parc, dessiné à la française, avec trois grandes perspectives de 1 km de long est resté tel qu'il avait été dessiné au 17<sup>e</sup> siècle.


Puis, la visite du château de Réveillon avec les propriétaires, M. et Mme Besançon, nous permit d'admirer ce château du début du XVII<sup>e</sup>, entouré de douves, et dont la ferme possède un pigeonnier

de 3 500 boulins (pièces d'échafaudage en bois), curieusement de formes arrondies. Le soir, un délicieux dîner aux chandelles (30 personnes à la même table) nous fut offert et réalisé par Emilie Flobert, dans son ravissant château XVIII<sup>e</sup>, qui est à La Noue, à côté de Sézanne.

Le dimanche matin, nous visitâmes le château de La Motte-Tilly, construit à partir de 1754, lui aussi dans un pur style XVIII<sup>e</sup> et entouré d'un jardin à la Française. Cette belle demeure est échue au 20<sup>e</sup> siècle à la marquise de Maillé, née Aliette de Rohan-Chabot, qui a succédé au Duc de Trévise à la présidence de « La Sauvegarde de l'Art Français », association reconnue d'utilité publique ayant pour mission le sauvetage et l'entretien d'églises rurales d'avant 1800. Le tout nouveau Musée Camille Claudel, ouvert en mars 2017 à Nogent-sur-Seine, clôtura en beauté un weekend si bien rempli.

Merci à Thierry et Émilie Flobert de nous avoir permis de vivre un beau moment d'amitié dans une région très mal connue.

## L'AGENDA

 Événement adhérents/grand public

 Événement interne à l'association



### OCTOBRE

- début** Sortie de notre revue annuelle Patrimoine Environnement sur les centres anciens (envoyée aux adhérents à jour de leur cotisation)
- 11** Visite guidée : La cité-jardin de Suresnes, par Yves Renault
- 23** Visite guidée : Les Murs à Pêches de Montreuil, par Pascal Mage
- 25-28** Salon International du Patrimoine Culturel (Paris, Carrousel du Louvre) sur le thème : *Patrimoine européen, patrimoine commun*. Téléchargez votre e-invitation gratuite sur le site [www.patrimoineculturel.com](http://www.patrimoineculturel.com) avec le code promo **SIPCFPE18**
- 26** Conférence sur les JPPM 2019 à 16h45 au Carrousel du Louvre



### NOVEMBRE

- 13** Journées Juridiques du Patrimoine sur le thème : *Le patrimoine fait partie du coeur politique de la Nation... et en même temps...* (Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine)



### DÉCEMBRE

- 6** Trophée 2018 des groupes de visites IDF - RV à 19h à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement
- 13** Colloque - remise du Prix du 15<sup>e</sup> Concours des Entrées de ville et reconquête des franges urbaines 2018 (Paris, ministère de la Culture)

À noter, pour l'année scolaire 2018-2019, la 14<sup>e</sup> édition du concours scolaire du Meilleur Petit Journal du Patrimoine met à l'honneur le thème : « **Patrimoine de l'eau, usages et mémoires** ».

Tous les détails sur : [www.patrimoine-environnement.fr](http://www.patrimoine-environnement.fr)